



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires**

**OBJET : Réhabilitation de l'espace aquatique Les Dauphins
Délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire**

EXPOSE

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président et au Bureau une partie de ses attributions. Cette faculté permet d'assurer la continuité du fonctionnement de l'administration intercommunale et l'exécution rapide de décisions.

Le Conseil Communautaire par délibération du 24 juin 2020 a donné délégation au Président la signature des avenants aux marchés publics qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10%.

Le Conseil Communautaire par délibération du 1er juin 2023 a donné délégation au Président ou au Vice-Président délégué pour signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique Espace Dauphins et tous documents y afférant y compris toutes décisions ou modifications.

Les travaux relatifs à la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique Espace Dauphins sont en cours d'exécution et vont se poursuivre jusqu'en 2026. Les modalités de son financement ont été approuvées par vote du budget y afférent.

Compte tenu de la durée et de la nature des travaux, de la nécessité de garantir une continuité des prestations sans rupture et ce, afin de respecter le calendrier prévisionnel tout en garantissant la traçabilité des deniers publics et la transparence des décisions, il est nécessaire de mettre en place pour cette opération particulière et unique, une organisation cèle et réactive spécifique adaptée à ces contraintes.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'accorder une délégation de signature au Bureau Communautaire pour la validation et la signature de tous les avenants qui interviendraient sur tous les marchés relatifs à cette opération, et ce, quel que soit leur montant, dans le respect de l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil Communautaire.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Économie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 9 avril dernier.


DECISION

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide d'accorder au Bureau Communautaire, la délégation susmentionnée.

Les propositions sont adoptées à la majorité
2 contre (M. Bernard GAUDIN -
M. Alain LE TOLGUENEC)

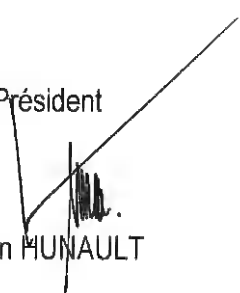
Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 18 avril 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20240419-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024

Conseil Communautaire du 18 avri



Le Président,



Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO	
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	X	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL		X			
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	Mme Isabelle MICHAUX
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER			X		
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20240419-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024



Le Président,

Alain HUNAU